

*Chemins de fer—Loi*

ministre des Transports et ses quatre homologues provinciaux, a décidé que les études conserveraient leur caractère confidentiel. Néanmoins, je suis parfaitement d'accord avec le député pour que soit élargi le cercle des personnes mises dans la confiance. Je suis persuadé que le ministre et les provinces elles-mêmes admettraient ce point de vue, afin que la question soit mieux comprise.

Nous avons tous entendu parler des injustices qui existent. Le plus difficile a été de les définir de façon précise. J'espère qu'au cours des prochains mois, nous pourrions fournir au comité des transports une plus grande part des renseignements recueillis grâce à certaines des études mentionnées par le député.

Il y a autre chose dont j'aimerais parler. On a annoncé comment seraient examinés les 6,000 milles d'embranchements qui font actuellement partie de la catégorie intermédiaire et comment on déterminerait si ces lignes feront oui ou non partie du réseau permanent. Je signale au député et à la Chambre que le ministre des Transports et le ministre chargé de la Commission du blé (M. Lang) donneront probablement plus de détails à ce sujet la semaine prochaine. Ces détails concerneront la nature des enquêtes et le genre de renseignements et de solutions que ces enquêtes devraient fournir. Je conviens avec le député que nous devons nous occuper assez rapidement de cette question.

● (1410)

J'aimerais cependant lui signaler que l'avenir de ces lignes est incertain depuis longtemps, comme il le sait probablement. On a bloqué, reporté et retardé indéfiniment la décision de les abandonner, pendant que les compagnies de grain et les habitants des localités, ainsi que ceux qui songent à y établir des industries, se demandaient s'il y aurait un service ferroviaire dans la région. Ces difficultés existent depuis longtemps et les enquêtes visent à éclaircir et à définir certaines des choses qui préoccupent le député de Vegreville.

Quand le député obtiendra des précisions au sujet des méthodes d'enquête et de la façon de procéder, il sera satisfait et je peux l'assurer de l'entière collaboration du ministère et du gouvernement. Si nous voulons éclaircir certains problèmes et questions qui préoccupent vivement l'Ouest du Canada, nous aurons besoin de ces réponses car tel est l'objet de ces enquêtes. Elles examineront certains problèmes que posent la reconstruction et l'amélioration des embranchements et tout le système de collecte des céréales.

Le député a parlé d'un bill portant sur une information plus étendue et les moyens de transport autres que le chemin de fer. Il sera présenté plus tard. Le député signale à juste titre qu'une proportion importante du transport dans les Prairies est effectuée par camion. Exception faite des produits en vrac tels que la potasse, les céréales, le charbon et autres produits du même genre, la répartition est plutôt égale entre le chemin de fer et le camion. Le bill concernant l'information générale visera à fournir au gouvernement les renseignements sur les autres modes de transport dont il a besoin pour élaborer des politiques pouvant répondre aux besoins des diverses régions du pays.

Comme je m'intéresse surtout à l'Ouest, le député peut compter sur la collaboration des ministériels pour obtenir certaines de ces réponses. Le bill C-48 représente un premier pas dans la bonne voie. Ce processus réussit très bien maintenant à nous fournir le genre de renseignements dont nous avons besoin pour préparer la voie à l'établisse-

ment de politiques qui régleront certains problèmes de l'Ouest et d'autres régions du pays.

**M. J. R. Ellis (Hastings):** Monsieur l'Orateur, comme l'orateur précédent, je compte faire seulement quelques brèves observations sur le bill C-48 qui, à mon avis, n'est rien de plus que de la poudre au yeux. Je regrette que, dans ses remarques, le secrétaire parlementaire n'ait pas mieux expliqué la raison d'être du bill dont nous sommes saisis. Il n'en a pas du tout justifié l'objet. Nous savons depuis longtemps que des mesures s'imposent pour mettre en plein jour tous les faits sur les problèmes du tarif-marchandises. J'ignore pourquoi on n'a rien fait jusqu'ici, car le pouvoir existe pour le faire, soit par l'entremise du gouverneur en conseil ou celle de la Commission canadienne des transports.

Je suis à la Chambre seulement depuis quelques années, mais, même avant, les débats ont été nombreux sur le tarif-marchandises, problème litigieux au Canada depuis bien des années. Même s'il est bien de reconnaître avec les provinces, comme cela s'est produit lors de la Conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest il y a deux ans environ, que ces renseignements sont nécessaires, on aurait certes dû les communiquer bien avant aujourd'hui. Assurément, ces renseignements auraient pu être recueillis dans le passé pour le compte du ministre des Transports (M. Marchand) qui aurait pu les rendre publics. Le ministre aurait pu lui-même prendre cette initiative étant donné que ces renseignements étaient réclamés par nombre de personnes. Le ministre avait l'autorité voulue pour prendre cette initiative et rectifier la situation. A maintes reprises, il a prétendu que cette question échappait à sa compétence. Peut-être que le principe, la nécessité et la capacité échappent à sa compréhension, mais ces questions n'échappent sûrement pas à sa compétence.

Le député de Vegreville (M. Mazankowski) n'a pas mentionné une des études auxquelles j'attache beaucoup d'importance. Je crois que cette étude est entre les mains du ministre depuis presque deux ans et qu'on l'a mise à jour à deux reprises par suite des changements d'ordre économique. Cette étude a trait au transport des voyageurs par chemins de fer. J'admets que cette question s'écarte du sujet à l'étude mais c'est aussi une question bien actuelle et urgente. Les suggestions présentées par nos deux grands réseaux ferroviaires ont circulé pendant un certain temps. En réponse à une question que j'ai posée il y a quelques semaines, le ministre a répondu qu'il venait justement de s'intéresser à cette question. Si on lui a remis l'étude depuis déjà deux ans et qu'il vient tout juste de commencer à l'examiner, je me demande combien de temps il faudra attendre avant d'obtenir satisfaction. Peut-être que le secrétaire parlementaire pourrait voir s'il y a moyen de rendre publique cette étude, ce qui permettrait à quelques-uns d'entre nous de l'examiner.

Il n'y a eu que deux porte-parole de notre parti qui ont commenté le bill à l'étude, mais ce sont les députés les mieux informés de la Chambre des communes sur le transport ferroviaire et les tarifs-marchandises. Ce sont les députés de Lisgar (M. Murta) et de Vegreville. Comme suite à leurs propos, j'ajouterais que, même si nous voulons bien adopter cette mesure, nous sommes persuadés que le retard de deux ans n'a fait que mettre en veilleuse une responsabilité du ministre et que la chose aurait dû être réglée il y a bien longtemps.